

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

APPENDICE 10D-1: MET RELATED APIRG/19 CONCLUSIONS AND DECISIONS

Numéro Décision	Décision	Responsabilité	Etat de Mise en œuvre
Dec 19/20	MANDAT REVISE DE L'EQUIPE DE TRAVAIL ATM/MET Il est décidé que le mandat de l'équipe de travail soit amendé tel qu'indiqué à l'Appendice 3.2.I au présent rapport.	APIRG	Mise en œuvre
Concl 19/42	PROCEDURES DE CONTROLE DES DONNEES OPMET AFI Il est conclu que : a) Les BRDO de Dakar et Pretoria: i) Effectuent dans leurs domaines de responsabilité respectifs, le contrôle des OPMET AFI reçus des BCC; ii) Analysent les résultats du contrôle et identifient les carences ou insuffisances; iii) Elaborent et envoient aux BCC concernés tous les trimestres, les résultats de contrôle et les recommandations à mettre en oeuvre; iv) Collaborent directement avec les États concernés pour les aider à éliminer les insuffisances qui peuvent être résolues assez rapidement; et v) élaborer tous les semestres, un rapport sur les quatre actions ci-dessus et les transmettent aux bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et à Nairobi. b) Les Bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et à Nairobi: i) Diffusent les rapports par des lettres officielles aux États AFI avec un accent particulier sur les États concernés par les carences ; ii) Visitent les États concernés lors des missions afin de fournir davantage de conseils et de sensibilisations; et iii) Organisent selon les besoins des ateliers de formation pour le personnel des centres AMBEX (BRDO, BCC et NOC), pour assister les Etats concernes dans la résolution des carences relatives à la mise en oeuvre du système AMBEX..	a) Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria b) Experts Régionaux de l'OACI pour Dakar et Nairobi	BRDO/Dakar : Contrôle d'OPMET effectué tous les trimestriels et les résultats diffusés selon les besoins. Les BCC dans la zone de responsabilité de la BRDO de Dakar sont régulièrement contactés pour trouver des solutions. Les liaisons RSFTA sont souvent le principal problème. (entre Niamey et Kano-Lagos, Niamey et le Ghana. Liberia et Freetown (Sierra Leone) et Conakry (Guinée)). Rapport dans les Appendices A et B BRDO de Pretoria : a mis en œuvre les activités de contrôle des données OPMET. Le contrôle des données OPMET est effectués les 1er mercredi de chaque mois et les résultats publiés dans les rapports annuels. Des améliorations sont encore nécessaires en termes de mise en œuvre des procédures pour assurer la liaison avec les BCC et les aéroports initiateurs des données pour combler les carences.
Concl 19/43	MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES DE SECOURS DES BRDO AFI Il est décidé que: a) les BRDO de Dakar et Pretoria mettent en oeuvre i) et maintiennent un catalogue de bulletins OPMET identique; ii) le Document de contrôle d'interface (ICD) AFI; iii) les mêmes critères de validation de données; et iv) conduisent des activités de contrôle afin de s'assurer que les banques de	a) Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria b) Les Etats	a) Les catalogues des bulletins des BRDO de Dakar et Pretoria sont similaires. Les critères de validation de données utilisées par Dakar sont celles qui figurent dans l'Appendice F/Chap 2, de la version actuelle du manuel AMBEX (voir Annexe B). La BRDO de Pretoria utilise les critères de validation des

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

	<p>données contiennent des données OPMET nécessaires en tout temps.</p> <p>b) Le centres de compilation de bulletin (BCC) diffusent les données OPMET simultanément aux deux BRDO de Dakar et de Pretoria en utilisant des adresses RSFTA appropriées; et</p> <p>c) Le MTF intègre les adresses RSFTA des deux BRDO AFI dans l'ICD.</p>	<p>Fournisseurs des BCC d'Addis-Abeba, Antananarivo, Brazzaville, Dakar, Johannesburg, Nairobi et Niamey</p> <p>c) Secrétariat</p>	<p>données adoptés de ceux du DMG de l'EUR. Un critère de validation de données unique pour la région AFI doit être élaboré pour la mise en œuvre par les deux BRDO AFI.</p> <p>b) Mise en œuvre (ICD/AFI amendé pour inclure les adresses RSFTA des BRDO de Dakar et Pretoria). La BRDO de Pretoria a mis en œuvre le ICD/AFI pour guider les utilisateurs sur la façon d'interroger la banque de données pour obtenir les données OPMET. La BRDO de Pretoria a également mis en service l'accès Internet à travers lequel les utilisateurs peuvent interroger la banque de données</p>
<p>Concl 19/44</p>	<p>DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS OPMET EN FORMAT NUMERIQUE</p> <p>Il est conclu que les Etats Fournisseurs des Banques Régionales de Données OPMET (BRDO) de Dakar et de Pretoria soient invitées à:</p> <p>a) commencer à renforcer les capacités visant à traiter les données OPMET en format numérique dès que possible après novembre 2013;</p> <p>b) effectuer des tests sur les codes relatifs aux renseignements OPMET au format numérique (XML/GML) des METAR/SPECI, TAF et SIGMET en vue de mieux s'y adapter au cours de la première année (2014); et</p> <p>c) jouer un rôle de premier plan pour les aspects de transition au XML/GML et fournissent l'assistance technique nécessaire aux autres Etats AFI dans la mise en œuvre des renseignements OPMET au format numérique.</p>	<p>Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria</p>	<p>With regard to Dakar RODB, the migration will be effective during 2015 in ASECNA Member States. This capability has not yet been developed by Pretoria RODB. Pretoria RODB notes that the requirements to exchange OPMET data in XML/GML will take effect in 2016 and therefore plans to accelerate work in developing this capability early in 2015.</p> <p>En ce qui concerne la BRDO/Dakar, la migration sera efficace en 2015 dans les Etats membres de l'ASECNA.</p> <p>Cette capacité n'a pas encore été mise au point par la BRDO de Pretoria. La BRDO/Pretoria note que les exigences d'échanger des données OPMET en XML/GML prendra effet en 2016 et donc l'accélération des travaux dans le développement de cette capacité commence au début de 2015.</p>

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

<p>Concl 19/45</p>	<p>INCLUSION OF STATE OF RUNWAY REPORTS IN METAR/SPECI ISSUED IN THE AFI REGION</p> <p>That, the AFI Air Navigation Plan (Doc 7474) be amended to include in METAR/SPECI, the report on observations of the State of the runway in terms of depth of water deposit measurements on the runway as provided by the appropriate Airport Authority.</p>	<p>Secretariat</p>	<p>Mis en oeuvre</p>
<p>Dec 19/46</p>	<p>INCLUSION DE L'INFORMATION SUR L'ETAT DE LA PISTE DANS LES MESSAGES METAR/SPECI ELABORES DANS LA REGION AFI</p> <p>Il est conclu que le Plan de navigation aérienne de la région AFI (Doc 7474) soit amandé pour inclure dans les METAR/SPECI, l'information sur l'état de la piste en termes de mesures de l'épaisseur du dépôt d'eau sur la piste, fournies par l'Administration concernée de l'aéroport.</p>	<p>APIRG</p>	<p>Mis en oeuvre</p>

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE
APPENDICE 10D-2: MET/SG/11 DECISIONS

Numéro Décision	Décision	Responsabilité	Etat de Mise en oeuvre
11/01	<p>Décision 11/01: Examen des Conclusions et Décisions Précédentes d'APIRG relatives à la Météorologie</p> <p>Il est décidé que la liste des décisions et conclusions figurant dans <u>l'Annexe 2 A</u> du présent rapport, soit adoptée comme les Conclusions et Décision révisées d'APIRG relatives à la météorologie.</p>	Etats AFI	Mis en oeuvre
11/03	<p>Mise en place d'un groupe Ad-Hoc sur la mise en œuvre des renseignements météorologiques destinés aux vols à basse altitude</p> <p>Il est décidé qu'un groupe ad-hoc composé de la France, du Kenya, de l'Afrique du Sud (rapporteur), du Royaume-Uni et de l'ASECNA :</p> <p>a) est mis en place et est chargé de travailler sur la question en s'appuyant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les normes et recommandations de l'OACI; ✓ Les conclusions et décisions du SADISOPSG; ✓ Le Plan de navigation aériennes de la région EUR et autres documents pertinentes ; et <p>b) Fournisse un rapport de synthèse à la réunion MET/SG/12.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ France, ✓ Kenya, ✓ Afrique du Sud (rapporteur), ✓ Etat Fournisseur du SADIS (RU) ✓ ASECNA 	Le groupe ad hoc a examiné toutes les normes pertinentes et des documents d'orientation relative à la fourniture de renseignements météorologiques pour le vol à basse altitude, et est en train de cartographier la voie à suivre. Un rapport sur les résultats (de préférence sous la forme d'un document de travail) sera présenté à la réunion METWSG/12.
11/04	<p>Mise à jour du Guide SIGMET AFI</p> <p>Il est décidé que le Secrétariat :</p> <p>a) mette à jour les Appendices A et H au Guide SIGMET AFI pour refléter les noms OMM et indicateurs d'emplacement OACI corrects des aérodromes de l'Afrique du Sud suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le nom OMM de Johannesburg devient FAJS; 2) Les noms et indicateurs d'emplacement des FIR desservis, de Cap Town devient FACA, Johannesburg devient FAJA et la FIR Océanique de Johannesburg devient FAJO; <p>b) mette à jour le Guide SIGMET afin de refléter les résultats du test SIGMET global mené par le METWSG;</p>	Secrétariat	Une nouvelle édition a été préparée et sera soumis à l'APIRG/20 pour approbation

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

	<p>c) révisé le titre à l'Appendice F du guide SIGMET AFI en vue de remplacer le mot "Standard" avec le mot "procédures", et</p> <p>d) publié le Guide SIGMET figurant à l'Appendice 4A du présent rapport, sur le site de l'OACI avant Octobre 2013.</p>		
11/05	<p>Contrôle des bulletins OPMET en coordination avec le Centre Régional des OPMET (ROC) de Toulouse</p> <p>Il est décidé que, le contrôle effectué par les BRDO de Pretoria, de Dakar et le ROC de Toulouse, soit harmonisés pour s'assurer que les en-têtes identiques de bulletins décrits dans le Manuel AMBEX, soient contrôlés au niveau de tous ces centres pour comparaison et amélioration continue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria ✓ Etat Fournisseur du ROC Toulouse (rapporteur) 	<p>La BRDO/Dakar a envoyé les en-têtes des bulletins traités à Pretoria comme décrit dans le Manuel AMBEX</p> <p>La BRDO/Pretoria a fait la même opération.</p>
11/06	<p>Mise à jour du Manuel AMBEX</p> <p>Il est décidé que le projet d'amendement au manuel AMBEX figurant à l'<u>Appendice 4B</u> du présent rapport, soit rapidement finalisé par l'Equipe d'Experts sur l'AMBEX en prenant en compte les informations mentionnées dans les paragraphes 4.8 à 4.12 ci-dessus, et soit diffusé aux Etats AFI par le Secrétariat, comme l'Amendement N° 3 au Manuel AMBEX.</p>	<p>Equipe d'Experts sur l'AMBEX:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Kenya, ✓ Madagascar, ✓ Sénégal et ✓ Afrique du Sud (rapporteur) 	<p>Le Manuel AMBEX a été mis à jour et finalisé par l'équipe d'Experts et distribué par le Secrétariat comme Manuel AMBEX Amendement 3.</p>
11/07	<p>Finalisation du catalogue de données OPMET AFI</p> <p>Il est décidé que,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le catalogue de données finalisé présenté à l'<u>Appendice 4C</u> de la présente note, soit mis en œuvre par les BRDO AFI et b) le Secrétariat distribue aux États AFI et publie sur le site AFI, l'ICD AFI amendé. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Etats Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria b) Secrétariat 	<p>Le catalogue de données a été finalisé et adopté au cours de METSG/11.</p> <p>Les deux BRDO de Dakar et Pretoria ont mis en œuvre le catalogue de données et affichés l'ICD AFI sur leurs sites Web respectifs afin de guider les utilisateurs sur la façon d'interroger la banque de données OPMET..</p>
11/10	<p>Programme de travail futur de la MTF</p> <p>Il est décidé que le programme de travail actualisé du MTF joint en <u>Appendice 4D</u> de ce rapport, est adopté.</p>	MET/SG/11	Mis en oeuvre

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

11/11	<p>Rapport du MET/SG pour la préparation du Plan d'Action MET de Mise en Œuvre de la Navigation Aérienne dans la Région AFI.</p> <p>Il est décidé que, l'information fournie à l'<u>Appendice 6A</u> au présent rapport, est adoptée comme le rapport du MET/SG à soumettre au Groupe APIRG par le Secrétariat, à prendre en compte dans l'élaboration du Plan d'Action AFI de mise en œuvre de la navigation aérienne dans le domaine de la météorologie.</p>	Secrétariat	Mis en oeuvre
-------	---	-------------	---------------

APPENDICE 10 D
ETAT DE MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DU MET/5 ATM/MET/TF/1 ET MET/SG/11
ET DES DECISIONS ET CONCLUSIONS D'APIRG/19 RELATIVES A LA METEOROLOGIE

APPENDICE 10D-3: MTF/5 DECISIONS

Decision	Decision	Responsibility	Status of Implementation
5/01	Mise en place de points focaux OPMET Il est décidé que le Secrétariat établisse une liste de points focaux OPMET pour les États AFI et les IROGs adjacents afin d'une meilleure gestion des données OPMET.	Secrétariat	Mis en œuvre
5/04	Modèle pour les rapports d'état mise en œuvre AFI BRDO annuels Il est décidé que le modèle figurant à l'Appendice 4B du présent rapport, soit utilisé à la fois par les BRDO de Dakar et de Pretoria pour leurs rapports annuels sur l'état de mise en œuvre.	BRDO de Dakar/Pretoria	Pas encore mis en oeuvre
5/06	Échange d'informations en format numérique OPMET Il est décidé que le Secrétariat assure la liaison avec les groupes d'exploitation de l'OACI pour s'assurer du suivi sur les développements concernant l'échange de renseignements OPMET en format numérique, y compris des documents d'orientation et de faire rapport au cours de la réunion AFI OPMET/MTF/7.	Secrétariat	Mis en œuvre par la réunion MET/14 (Plan de transition AFI élaboré)
5/08	Lieu et date des réunions AFI OPMET MTF Il est décidé que, a) Tout État disposé à accueillir la réunion MTF doit transmettre la proposition de Nairobi et les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar. Et b) la MTF/6 réunion aura lieu en Octobre 2014.	Etats AFI	a) Lettre officielle distribuée aux États c) b) Réunion retardée en raison de l'épidémie de fièvre Ebola

**STATUS OF IMPLEMENTATION OF MET/SG/11 DECISIONS
AND MET RELATED APIRG/19 DECISIONS AND CONCLUSIONS**

APPENDICE 10D-4: ATM/MET/TF/1 DECISIONS

Decision	Decision	Responsibility	Status of Implementation
1/01	<p>Intégration du plan de cendres volcaniques d'urgence AFI au plan de gestion d'urgence de la circulation aérienne AFI</p> <p>Il est décidé que le Plan AFI de mesures d'exceptions de cendres volcaniques prévue à l'Appendice 2B de ce rapport, soit intégrée comme une Appendice au Plan Mesures d'exceptions ATM</p>	Secrétariat	Mis en œuvre et adopté par APIRG/19
1/02	<p>Examen et la distribution de l'AFI VACP</p> <p>Il est décidé que le plan de mesures d'exceptions à l'Annexe 2B en conformité avec les modèles de plan de mesures d'exceptions VACP de l'IVATF et de l'ATM d'APIRG, devrait être soumis au Secrétaire du Sous- groupe ATM/AIS/SAR pour la distribution aux États AFI.</p>	Secrétariat	Mise en œuvre, soumis au Sous-groupe ATM/AIS/SAR et adopté par APIRG/19

**STATUS OF IMPLEMENTATION OF MET/SG/11 DECISIONS
AND MET RELATED APIRG/19 DECISIONS AND CONCLUSIONS**

1/05	<p>Ordre du jour, lieu et date des réunions AFI ATM/MET/TF et organisation des séminaires de sensibilisation sur les cendres volcaniques</p> <p>Il est décidé que</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'ordre du jour figurant à l'Appendice 5B, soit adopté comme l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion de l'Equipe de travail; b) La réunion AFI ATM/MET/TF se tiendra une fois par ans, en alternance entre les bureaux régionaux de Dakar et de Nairobi; c) La deuxième réunion de l'AFI ATM/MET/TF se tiendra au cours du second semestre de 2014 au Bureau régional WACAF à Dakar; et d) Les séminaires de sensibilisation sur les cendres volcaniques prévus se tenir au cours de 2013, conformément à la Conclusion 18/53 d'APIRG/18, soient différés pour le premier trimestre de 2014, afin de préparer les États AFI à inviter tous les membres potentiels de l'Equipe de travail au premier exercice sur les cendres volcaniques qui sera conduit pour la Région AFI au cours du second semestre 2014. 	Secrétariat	Retardé en 2015
------	--	-------------	-----------------
